

Commune de CRAVANT

COMPTE RENDU SOMMAIRE

de la SEANCE du **CONSEIL MUNICIPAL** du **19 FEVRIER 2018**

Compte administratif 2017 :

Budget principal de la commune

Le compte de gestion 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 95 657,68 € et un déficit d'investissement de 299 850,56 € et après reprise des résultats antérieurs un résultat de fonctionnement de 350 256,17 € et un déficit d'investissement de 39 602,85 €. L'assemblée approuve le compte administratif de la commune qui est identique au compte de gestion du trésorier, et décide de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement de 59 602,85 € et d'affecté 290 653,32 € en recettes de fonctionnement.

Budget annexe « Eau et Assainissement »

Le compte de gestion du budget annexe « Eau et Assainissement » pour la commune de Cravant fait apparaître pour 2017 un excédent de fonctionnement de 6 810,94 € et un excédent d'investissement de 40,95 € et après reprise des résultats antérieurs un excédent de fonctionnement de 47 501,65 € et un excédent d'investissement de 208 302,72 €. Ces chiffres sont identiques à ceux du trésorier.

Suite au transfert de la compétence « assainissement », et à la création d'une commission assainissement au sein de la Communauté de Communes ; Damien Baudron est désigné représentant titulaire et Jean-Jacques Fautrel, suppléant.

Service « Eau et Assainissement »

Pour l'enlèvement des boues d'épuration, un contrat est établi avec la société EAL « Entreprise d'Assainissement du Loiret », pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois.

De même pour la maintenance technique des équipements (à la Station d'épuration et au Château d'eau avec le nettoyage des cuves), les contrats actuels avec Suez Eau France sont renouvelés pour un an, renouvelable par période de 1an, avec une durée maximale de 5 ans.

Eclairage public

Par délibération, l'exploitation des installations d'éclairage public de la commune est confié à l'entreprise CITEOS-ENGIE pour une durée de 10 ans.

Rythmes scolaires

Concernant la mise en place des nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée de septembre prochain, les élus de Cravant se sont rencontrés avec tous les acteurs concernés

Après réflexions, ils ont décidé de modifier l'organisation du temps scolaire et revenir à la semaine de 4 jours pour l'école élémentaire de Cravant.

En effet en raison du nombre important d'enfants inscrits au service de restauration (117 actuellement) il n'est pas possible de réduire le temps méridien actuel de 1h45 mn, ni de revenir à 1 seul service (trop de bruit et pas assez de place). De plus le temps passé pour conduire les enfants au restaurant scolaire ne peut être réduit.

Suite à cette concertation favorable aux horaires proposés, en coordination avec l'école maternelle de Villorceau, et suite à l'avis favorable du conseil d'école, le conseil municipal a décidé le retour de la semaine à 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) avec les horaires suivants envisagés : de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30 avec une pause méridienne de 1h45.

Ces modalités d'organisation du temps scolaire seront proposées à l'inspecteur de l'Education Nationale chargé de notre circonscription.